

Bordereau attestant l'exactitude des informations - AIX EN PROVENCE - 1301 - Documents
comptables (B-S) - Dépôt le 20/08/2024 - 15447 - 2022 B 01870 - 504 567 223 - 3 CN

IMPÔT SUR LES SOCIÉTÉS

Exercice ouvert le	01012023	et clos le	31122023	Régime simplifié d'imposition	x
Déclaration souscrite pour le résultat d'ensemble du groupe				Régime réel normal	
SI PME innovantes, cocher la case ci-contre					
SI option pour le régime optionnel de taxation au tonnage, art. 209-0 B (entreprises de transport maritime), cocher la case					

A IDENTIFICATION DE L'ENTREPRISE

Désignation de la société:	Adresse du siège social:
S.A.S. 3CN	205 AV 12 JUILLET 1998 P.A. LES MILLES 13290 AIX EN PROVENCE
SIRET 50456722300046	
Adresse du principal établissement:	Ancienne adresse en cas de changement:

REGIME FISCAL DES GROUPES

Les entreprises placées sous le régime des groupes de sociétés doivent déposer cette déclaration en deux exemplaires (art 223 A à U du CGI)

Date d'entrée dans le groupe de la société déclarante

Pour les sociétés filiales, désignation, adresse du lieu d'imposition et n° identification de la société mère:

SIRET

B ACTIVITE

Activités exercées	Si vous avez changé d'activité, cochez la case
--------------------	--

C RECAPITULATION DES ELEMENTS D'IMPOSITION (cf. notice de la déclaration n°2065)

1 Résultat fiscal	Bénéfice imposable au taux normal	142 515	Déficit	
Bénéfice imposable à 15%	42 500	Résultat net de cession, de concession ou de sous-concession des brevets et droits de propriété industrielle assimilés imposable au taux de 10 %		
2 Plus-values	PV à long terme imposables à 15%		PV à long terme imposables à 19%	
	Autres PV imposables à 19%		PV à long terme imposables à 0%	
			PV exonérées (art. 238 quindecies)	
3 Abattements sur le bénéfice et exonérations				
Entreprises nouvelles, art 44 sexies	Jeunes entreprises innovantes, art. 44 sexies-0 A	Zone de restructuration de la défense art. 44 terdecies		
Reprise d'entreprise en difficulté art 44 septies	Zone franche d'activité, art. 44 quaterdecies	Zone de revitalisation rurale, art. 44 quindecies		
Bassins urbains à dynamiser (BUD), art. 44 sexdecies	Zones franches urbaines - Territoire entrepreneur, art 44 octies A	Bassins d'emploi à redynamiser, art. 44 duodecies		
Société d'investissement immobilier cotée	Zone de développement prioritaire, art. 44 septdecies	Autres dispositifs		
	Bénéfice ou déficit exonéré (indiquer + ou - selon le cas)	Plus-values exonérées relevant du taux de 15 %		
4 Option pour le crédit d'impôt outre-mer :	dans le secteur productif, art. 244 quater W			

D IMPUTATIONS (cf. notice de la déclaration n°2065)

1. Au titre des revenus mobiliers de source française ou étrangère, ayant donné lieu à la délivrance d'un certificat de crédit d'impôt	
2. Au titre des revenus auxquels est attaché, en vertu d'une convention fiscale conclue avec un Etat étranger, un territoire ou une collectivité territoriale d'Outre-Mer, un crédit d'impôt représentatif de l'impôt de cet Etat, territoire ou collectivité.	

E CONTRIBUTION ANNUELLE SUR LES REVENUS LOCATIFS (cf. notice de la déclaration n° 2065)

Recettes nettes soumises à la contribution 2,50%	
--	--

F CONTRIBUTION TEMPORAIRE DE SOLIDARITE (cf. notice de la déclaration n° 2065-SD)

Assiette de la contribution temporaire de solidarité au taux de 33%	
---	--

H COMPTABILITE INFORMATISEE

L'entreprise dispose-t-elle d'une comptabilité informatisée ?	OUI	x	NON	Si oui, indication du logiciel utilisé	CEGID
---	-----	---	-----	--	-------

Vous devez obligatoirement souscrire le formulaire n° 2065-SD par voie dématérialisée. Le non respect de cette obligation est sanctionné par l'application de la majoration de 0,2 % prévue par l'article 1738 du CGI. Vous trouverez toutes les informations utiles pour télédéclarer sur le site www.impots.gouv.fr. Les notices des liasses fiscales sont désormais uniquement accessibles sur le site www.impots.gouv.fr.

Nom et adresse du professionnel de l'expertise comptable:	Nom et adresse du conseil:			
EXPERTISE COMPTABLE PROVENCE ME 148 TRAVERSE DE LA MARTINE 13011 MARSEILLE Tél: 04.91.71.69.01.	Tél:			
OGA/OMGA	Viseur conventionné	(Cocher la case correspondante)	Identité du déclarant:	
Nom et adresse du CGA/OMGA ou du viseur conventionné:			Date: 13/05/2024	Lieu: MARSEILLE
			Qualité et nom du signataire:	PRESIDENT
N° d'agrément du CGA/OMGA/viseur conventionné			Signature:	GERBINO CAMILLE
Examen de conformité fiscale (ECF)				

Désignation de l'entreprise S.A.S. 3CNNéant ☐ *Adresse de l'entreprise 205 AV 12 JUILLET 199813290 AIX EN PROVENCENuméro SIRET * 5 0 4 5 6 7 2 2 3 0 0 0 4 6Durée de l'exercice en nombre de mois * 12 Durée de l'exercice précédent * 12

EXEMPLAIRE A CONSERVER PAR LE DECLARANT

Cepid Qualita

							Exercice N clos le (3 1 1 2 2 0 2 3)				Exercice N-1 clos le (3 1 1 2 2 0 2 2)			
ACTIF			Brut 1		Amortissements - Provisions 2		Net 3		Net 4					
ACTIF IMMOBILISE	Immobilisations incorporelles	Fonds commercial *	010		012									
		Autres *	014	560 000	016	502 095	57 905	95 257						
	Immobilisations corporelles *		028	4 292	030	3 463	829	2 261						
	Immobilisations financières * (1)		040	417 565	042		417 565	364 255						
	Total I (5)		044	981 856	048	505 558	476 299	461 773						
ACTIF CIRCULANT	STOCKS	Matières premières, approvisionnements, en cours de production *	050		052									
		Marchandises *	060		062									
	Avances et acomptes versés sur commandes		064		066									
	Créances (2)	Clients et comptes rattachés*	068	378 244	070		378 244							
		Autres * (3)	072	3 594 181	074	199 005	3 395 176	3 359 156						
	Valeurs mobilières de placement		080		082									
	Disponibilités		084	117 356	086		117 356	323 736						
	Charges constatées d'avance *		092		094									
	Total II		096	4 089 781	098	199 005	3 890 776	3 682 893						
	Total général (I+II)		110	5 071 637	112	704 563	4 367 075	4 144 666						
PASSIF						Exercice N NET 1		Exercice N-1 NET 2						
CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel *				120	1 000	1 000							
	Ecart de réévaluation				124									
	Réserve légale				126	100	100							
	Réserves réglementées*				130									
	Autres réserves (dont réserve relative à l'achat d'œuvres originales d'artistes vivants *)				131									
	Report à nouveau				134	3 619 390	3 483 042							
	Résultat de l'exercice				136	278 508	236 348							
	Subventions d'investissement				137									
	Provisions réglementées				140									
	Total I				142	3 898 998	3 720 490							
Provisions pour risques et charges				154										
DETTES (4)	Emprunts et dettes assimilées				156	165	187							
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours				164									
	Fournisseurs et comptes rattachés				166	346 089	345 010							
	Dettes fiscales et sociales (dt montant de la TVA)				169	77 113	47 385							
	Comptes courants d'associés				173	6 539	7 594							
	Autres dettes				175		24 000							
	Produits constatés d'avance				174									
	Total III				176	468 077	424 176							
Total général (I + II + III)				180	4 367 075	4 144 666								
REVENUS	(1)	Dont immobilisations financières à moins d'un an	193		(4)	Dont dettes à plus d'un an	195							
	(2)	Dont créances à plus d'un an	197		(5)	Coût de revient des immobilisations acquises ou créées au cours de l'exercice *	182	98 309						
	(3)	Dont comptes courants d'associés débiteurs	199	3 543 476		Prix de vente hors TVA des immobilisations cédées au cours de l'exercice *	184	45 000						

* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2033-NOT.

Désignation de l'entreprise S.A.S. 3CN

Néant

A - RÉSULTAT COMPTABLE

Exercice N clos le 31 12 2023 Exercice N-1 clos le 31 12 2022

PRODUITS D'EXPLOITATION	Ventes de marchandises *		dont export et livraisons intracommunautaires		209		210			
	Production vendue	biens			215		214			
		services *			217		218	511 085	90 000	
	Production stockée *		(Variation du stock en produits intermédiaires, produits finis et en cours de production)				222			
	Production immobilisée *						224			
	Subventions d'exploitation reçues						226			
	Autres produits						230	8	14	
	Total des produits d'exploitation hors T.V.A. (I)						232	511 093	90 014	
CHARGES D'EXPLOITATION	Achats de marchandises * (y compris droits de douane)						234			
	Variation de stock (marchandises) *						236			
	Achats de matières premières et autres approvisionnements * (y compris droits de douane)						238			
	Variation de stock (matières premières et approvisionnement) *						240			
	Autres charges externes * :		(dont crédit bail : mobilier 9 420 - immobilier)				242	184 839	205 998	
	Impôts, taxes et versements assimilés		(dont taxe professionnelle CFE et CVAE *		243	1 627	244	4 258	2 974	
	Rémunérations du personnel *						250	209 921	149 463	
	Charges sociales (cf. renvoi 380)						252	109 962	73 385	
	Dotations aux amortissements *		(dont amortissement du fonds de commerce		255		254	38 784	46 854	
	Dotations aux provisions						256			
	Autres charges	dont provisions fiscales pour implantations commerciales à l'étranger *				259		262	3	7
		dont cotisations versées aux organisations syndicales et professionnelles				260				
	Total des charges d'exploitation (II)						264	547 768	478 680	
	1 - RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I - II)						270	(36 675)	(388 666)	
	PRODUITS ET CHARGES DIVERS	Produits financiers						280	346 063	154 333
Produits exceptionnels						290	183 898	581 406		
Charges financières						294	139 775	38 586		
Charges exceptionnelle		dont amortissement des souscriptions dans des PME innovantes (art 217 octies)				347		300	45 000	24 220
		dont amortissement exceptionnel de 25% des constructions nouvelles (art 39 quinquies D)				348				
Impôts sur les bénéfices *						306	30 004	47 919		
2 - BÉNÉFICE OU PERTE : Produits (I+III+IV) - Charges (II+V+VI+VII)						310	278 508	236 348		
B - RÉSULTAT FISCAL		Reporter le bénéfice comptable col. 1, le déficit comptable col. 2				312	278 508	314		
RÉINTÉGRATIONS	Rémunérations et avantages personnels non déductibles *						316			
	Amortissements excédentaires (art. 39-4 C.G.I.) et autres amortissements non déductibles						318	4 050		
	Provisions non déductibles *						322			
	Impôts et taxes non déductibles * (cf. page 7 de la notice 2033.not)						324	30 004		
	Divers*, dont intérêts excédentaires des cpts-cts d'associés	247		Ecart de valeurs liquidatives sur OPC*	248		330	136 293		
	Fraction des loyers versés dans le cadre d'un crédit bail immobilier et de levée d'option			(Part de loyers dispensés de réintégration)	249		251			
	Charges afférentes à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime						998			
	Résultat fiscal afférent à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime						999			
	Produits afférents à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime								997	
	DÉDUCTIONS	Entreprise nouvelles (44. sexies)	986	Zone franche urbaine (44. octies A)	987	Zones de restructuration de la défense (44. septies)	127	Zones de revitalisation rurales (44. quaterdecies)	138	342
Reprise d'entreprises en difficulté (44. septies)		981	Jeune entreprise innovante (44. sexies A)	989	Bassins d'emploi à redynamiser (art. 44 quaterdecies)	991				
Divers ZFA NG (44. quaterdecies)		345	Investissements et souscriptions outre-mer	344	Créance due au report en arrière du déficit	346	Bassins urbains à dynamiser-RUD (art. 44 septies)	992	350	
Déduction exceptionnelle (art 39 decies) A B C D E F G					993			263 840		
RÉSULTAT FISCAL AVANT IMPUTATION DES DÉFICITS ANTÉRIEURS						352	185 015	354		
DÉFICITS	Déficit de l'exercice reporté en arrière : (Entreprises I.S. seulement)						356			
	Déficits antérieurs reportables : *		dont imputés sur le résultat :					360		
RÉSULTAT FISCAL APRES IMPUTATION DES DÉFICITS						370	185 015	372		

S.A.S. 3CN

205 AV 12 JUILLET 1998
P.A. LES MILLES
13290 AIX EN PROVENCE

ANNEXE DU 01/01/2023 AU 31/12/2023

Certifié Conforme à l'original

A large, stylized handwritten signature in black ink, appearing to be 'JLB' or similar, written over a horizontal line.

EXPERTISE COMPTABLE PROVENCE MED.
148 TRAVERSE DE LA MARTINE

13011 MARSEILLE
04.91.71.69.01.

ANNEXE

SOMMAIRE

	page
- REGLES ET METHODES COMPTABLES	
Principes et conventions générales	1
Permanence ou changement de méthodes	1
- COMPLEMENT D'INFORMATIONS RELATIF AU BILAN	
Etat des immobilisations	2
Etat des amortissements	2
Etat des provisions	3
Etat des échéances des créances et des dettes	3
Composition du capital social	3
Autres immobilisations incorporelles	3
Evaluation des immobilisations corporelles	3
Titres immobilisés	4
Evaluation des créances et des dettes	4
Dépréciation des créances	4
Disponibilités en Euros	4
Charges à payer	4
- ENGAGEMENTS FINANCIERS ET AUTRES INFORMATIONS	
Liste des filiales et participations	6

NA = Non Applicable NS = Non significative

ANNEXE

Exercice du 01/01/2023 au 31/12/2023

Annexe au bilan avant répartition de l'exercice, dont le total est de 4 367 074.82 Euros et au compte de résultat de l'exercice présenté sous forme de liste, dont le chiffre d'affaires est de 511 084.98 Euros et dégageant un bénéfice de 278 507.57 Euros.

L'exercice a une durée de 12 mois, couvrant la période du 01/01/2023 au 31/12/2023.

Les notes et les tableaux présentés ci-après, font partie intégrante des comptes annuels.

- REGLES ET METHODES COMPTABLES -

(PCG Art. 831-1/1)

Principes et conventions générales

Les comptes de l'exercice clos ont été élaborés et présentés conformément aux règles comptables dans le respect des principes prévus par les articles 121-1 à 121-5 et suivants du Plan Comptable Général.

Les conventions générales comptables ont été appliquées dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base : continuité de l'exploitation, permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre, indépendance des exercices, conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Les conventions comptables ont été appliquées en conformité avec les dispositions du code de commerce, du décret comptable du 29/11/83 ainsi que du règlement ANC 2014-03 et des règlements ANC 2018-07 relatifs à la réécriture du plan comptable général applicable à la clôture de l'exercice.

Permanence des méthodes

Les méthodes d'évaluation retenues pour cet exercice n'ont pas été modifiées par rapport à l'exercice précédent.

- COMPLEMENT D'INFORMATIONS RELATIF AU BILAN -

ANNEXE

Exercice du 01/01/2023 au 31/12/2023

Etat des immobilisations

	Valeur brute début d'exercice	Augmentations	
		Réévaluations	Acquisitions
Autres postes d'immobilisations incorporelles TOTAL	560 000		
Matériel de bureau et informatique, Mobilier	4 292		
TOTAL	4 292		
Autres participations	364 255		98 310
TOTAL	364 255		98 310
TOTAL GENERAL	928 547		98 310

	Diminutions		Valeur brute en fin d'exercice	Réévaluation Valeur d'origine fin exercice
	Poste à Poste	Cessions		
Autres immobilisations incorporelles TOTAL			560 000	560 000
Matériel de bureau et informatique, Mobilier			4 292	4 292
TOTAL			4 292	4 292
Autres participations		45 000	417 565	417 565
TOTAL		45 000	417 565	417 565
TOTAL GENERAL		45 000	981 856	981 856

Etat des amortissements

Situations et mouvements de l'exercice		Montant début d'exercice	Dotations de l'exercice	Diminutions Reprises	Montant fin d'exercice
Autres immobilisations incorporelles TOTAL		464 743	37 352		502 095
Matériel de bureau et informatique, Mobilier		2 031	1 432		3 463
TOTAL		2 031	1 432		3 463
TOTAL GENERAL		466 774	38 784		505 558
Ventilation des dotations de l'exercice		Amortissements linéaires	Amortissements dégressifs	Amortissements exceptionnels	Amortissements dérogatoires
					Dotations Reprises
Autres immob.incorporelles TOTAL	37 352				
Matériel de bureau informatique mobilier	1 432				
TOTAL	1 432				
TOTAL GENERAL	38 784				

ANNEXE

Exercice du 01/01/2023 au 31/12/2023

Etat des provisions

Provisions pour dépréciation	Montant début d'exercice	Augmentations Dotations	Diminutions Montants utilisés	Diminutions Montants non utilisés	Montant fin d'exercice
Autres provisions pour dépréciation	72 151	129 050	2 196		199 005
TOTAL	72 151	129 050	2 196		199 005
TOTAL GENERAL	72 151	129 050	2 196		199 005
Dont dotations et reprises financières		129 050	2 196		

Etat des échéances des créances et des dettes

Etat des créances	Montant brut	A 1 an au plus	A plus d'1 an
Autres créances clients	378 244	378 244	
Impôts sur les bénéfices	14 936	14 936	
Taxe sur la valeur ajoutée	769	769	
Groupe et associés	3 543 476	3 543 476	
Débiteurs divers	35 000	35 000	
TOTAL	3 972 425	3 972 425	

Etat des dettes	Montant brut	A 1 an au plus	De 1 à 5 ans	A plus de 5 ans
Emprunts et dettes ets crédit à 1 an maximum à l'origine	165	165		
Fournisseurs et comptes rattachés	4 839	4 839		
Personnel et comptes rattachés	10 753	10 753		
Sécurité sociale et autres organismes sociaux	26 748	26 748		
Taxe sur la valeur ajoutée	77 113	77 113		
Autres impôts taxes et assimilés	671	671		
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	341 250	341 250		
Groupe et associés	6 539	6 539		
TOTAL	468 077	468 077		

Composition du capital social

(PCG Art. 831-3 et 832-13)

Différentes catégories de titres	Valeurs nominales en euros	Nombre de titres			
		Au début	Créés	Remboursés	En fin
Actions	100.0000	10			10

Autres immobilisations incorporelles

(Code du Commerce Art. R 123-186)

Les brevets, concessions et autres valeurs incorporelles immobilisées ont été évalués à leur coût d'acquisition, mais à l'exclusion des frais engagés pour leur acquisition.

	Valeurs	Taux d'amortissement
Usufruit SCI LE WILSON	180 000	6.66
Usufruit SCI DE LA SEYNE	70 000	6.66
Usufruit SCI LE THAIS	240 000	6.66
Usufruit SCI APOLLON	70 000	6.66

Evaluation des immobilisations corporelles

La valeur brute des éléments corporels de l'actif immobilisé correspond à la valeur d'entrée des biens dans le patrimoine compte tenu des frais nécessaires à la mise en état

ANNEXE

Exercice du 01/01/2023 au 31/12/2023

d'utilisation de ces biens, mais à l'exclusion des frais engagés pour leur acquisition.

Titres immobilisés

(PCG Art. 831-2/20 et 832-7)

Les titres de participation, ainsi que les autres titres immobilisés, ont été évalués au prix pour lequel ils ont été acquis, à l'exclusion des frais engagés pour leur acquisition.

En cas de cession portant sur un ensemble de titres de même nature conférant les mêmes droits, la valeur d'entrée des titres cédés a été estimée au prix d'achat moyen pondéré.

Les titres immobilisés ont le cas échéant été dépréciés par voie de provision pour tenir compte de leur valeur actuelle à la clôture de l'exercice.

Evaluation des créances et des dettes

Les créances et dettes ont été évaluées pour leur valeur nominale.

Dépréciation des créances

(PCG Art.831-2/3)

Les créances ont, le cas échéant, été dépréciées par voie de provision pour tenir compte des difficultés de recouvrement auxquelles elles étaient susceptibles de donner lieu.

Disponibilités en Euros

Les liquidités disponibles en caisse ou en banque ont été évaluées pour leur valeur nominale.

Charges à payer

Montant des charges à payer incluses dans les postes suivants du bilan	Montant
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	1 65
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	4 095
Dettes fiscales et sociales	16 524
Total	20 785

ANNEXE

Exercice du 01/01/2023 au 31/12/2023

- ENGAGEMENTS FINANCIERS ET AUTRES INFORMATIONS -

S.A.S. 3CN

13290 AIX EN PROVENCE

[illegible]

3 CN
Société par actions simplifiée
au capital de 1 000 euros
Siège social : 205 AVENUE DU DOUZE JUILLET 1998
LES MILLES, 13080 AIX EN PROVENCE
504 567 223 RCS AIX EN PROVENCE

DÉCISIONS DE L'ASSOCIÉ UNIQUE
DU 28 JUIN 2024

DÉCISION D'AFFECTATION DU RÉSULTAT
de l'exercice clos le 31 décembre 2023

L'Associé Unique décide d'affecter le bénéfice de l'exercice clos le 31 décembre 2023 s'élevant à 278 508,00 euros de la manière suivante :

Bénéfice de l'exercice	278 508,00 euros
A titre de dividende global à l'Associé Unique	150 000,00 euros
Soit 15 000,00 euros par action	
Le solde	128 508,00 euros

En totalité au compte « **report à nouveau** » qui s'élève ainsi à 3 747 898,00 euros.

Le dividende sera mis en paiement au siège social le 28 juin 2024.

Il est précisé que le montant des revenus distribués au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2023 éligibles à l'abattement de 40 % prévu à l'article 158, 3-2° du Code général des impôts s'élève à 150 000,00 euros, soit la totalité des dividendes mis en distribution.

L'Associé Unique déclare être informé que :

Les dividendes et distributions assimilées perçus par des personnes physiques depuis le 1er janvier 2018 sont soumis l'année de leur versement à un prélèvement forfaitaire unique (PFU) non libératoire de 12,8% perçu à titre d'acompte, ainsi qu'aux prélèvements sociaux, au taux global de 17,2%. Ces sommes sont déclarées et payées par l'établissement payeur au plus tard le 15 du mois suivant celui du versement des dividendes.

Peuvent demander à être dispensées du prélèvement forfaitaire non libératoire de 12,8% au titre de l'impôt sur le revenu les personnes physiques appartenant à un foyer fiscal dont le revenu fiscal de référence de l'avant-dernière année est inférieur à 50 000 euros (contribuables célibataires, divorcés ou veufs) ou 75 000 euros (contribuables soumis à une imposition commune). La demande de dispense doit être formulée sous la forme d'une attestation sur l'honneur auprès de l'établissement payeur au plus tard le 30 novembre de l'année précédant celle du paiement du dividende.

L'année suivante, les dividendes sont déclarés avec l'ensemble des revenus et soumis à l'impôt sur le revenu :

- soit au prélèvement forfaitaire unique (PFU) de 12,8 %, pour les personnes physiques qui y ont intérêt,

- soit, en cas d'option, au barème progressif après application, le cas échéant, d'un abattement de 40 %.

Les sommes versées au titre du prélèvement forfaitaire non libératoire s'imputent, selon le cas, sur le PFU ou l'impôt calculé au barème progressif. A défaut d'option pour le barème progressif, le PFU s'applique de plein droit.

Conformément à la loi, l'Associé Unique prend acte que les dividendes distribués au titre des trois exercices précédents ont été les suivants :

Exercice clos le 31 décembre 2020 :

100 000 euros, soit 10 000 euros par titre

dividendes éligibles à l'abattement de 40 % : 100 000 euros

Exercice clos le 31 décembre 2021 :

100 000 euros, soit 10 000 euros par titre

dividendes éligibles à l'abattement de 40 % : 100 000 euros

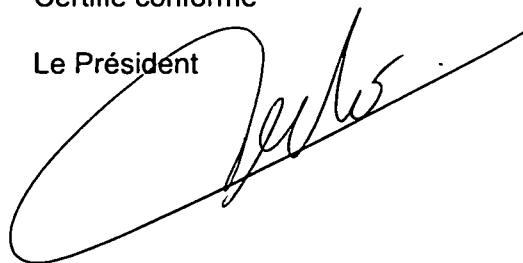
Exercice clos le 31 décembre 2022 :

100 000,00 euros, soit 10 000,00 euros par titre

dividendes éligibles à l'abattement de 40 % : 100 000,00 euros

Certifié conforme

Le Président

A large, stylized handwritten signature in black ink, likely belonging to the President of the company, is written over the text 'Le Président'.